Docusign Envelope ID: 61C46545-2914-4C9A-B3E5-C10A6A1EF774

# Cas de Non Application des Fiches de Données de Sécurité (FDS)

## Valable pour l'année 2025

**Périmètre : Instruments d'écriture BIC® (stylos, feutres, marqueurs)**

Les **articles** ne sont pas soumis aux exigences d'information par le moyen de Fiches de Données Sécurité, contrairement aux **substances et aux mélanges classés comme dangereux** au titre du règlement européen (CE) n° 1272/2008 (CLP). Ce règlement a pour objet d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que la libre circulation de ces substances et de ces mélanges.
Ce règlement ne doit pas être confondu avec les diverses réglementations issues des recommandations de l'ONU qui régissent, à travers le monde, le transport des marchandises dangereuses.

Les instruments d'écriture listés ci-dessus ne sont considérés ni comme des substances ni comme des mélanges mais comme des **articles**, un article étant selon la définition de l'article 3 de la réglementation REACH 1907/2006 (CE), « un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particulier qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique ».

En effet, comme son nom l'indique, la fonction principale d'un instrument d'écriture est d'être un instrument, dont la forme ergonomique et le système hautement technique de capillarité associé au frottement de la bille ou de la pointe sur le papier, permettent de tracer un trait propre et précis.

Les instruments d'écriture ne sont donc pas soumis aux exigences d'information par le moyen de Fiches de Données Sécurité.

Clichy, 16-Jan-25

DocuSigned by:
B67E22291DDF42D...

Directeur, Sécurité des Produits Globale & Affaires Réglementaires
Michalis Karoussis